
COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aigle, le 28 janvier 2008

AGGLOMÉRATION MONTHEY – AIGLE : DÉVELOPPER UNE VISION COMMUNE ET DES PROJETS CONCRETS POUR ÊTRE LE MOTEUR DU CHABLAIS

Un projet d'agglomération bien accueilli par la Confédération

En mai de l'année dernière était annoncé le début d'une étude de faisabilité pour un projet d'agglomération Monthey – Aigle. Vous trouvez en annexe le contexte de cette étude.

Après que le périmètre final de cette agglomération fut défini, en accord avec les communes concernées (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon), des ateliers participatifs ont été organisés dans le but de définir ce qu'est l'identité de cette agglomération Monthey – Aigle. Les 6 communes, ainsi que divers acteurs de la société chablaisienne, ont alors été conviés à réfléchir sur cette question et il y a lieu de se féliciter de la qualité des échanges que ces rencontres ont produits.

Le but fixé était de présenter une étude de faisabilité aux autorités fédérales et cantonales avant la fin de l'année 2007. Les ateliers participatifs, ainsi que les études établies par les bureaux mandatés par l'OIDC, ont donné lieu à un document de synthèse qui a été présenté à ces autorités en décembre 2007. Les acteurs de cette entreprise ne peuvent que se réjouir d'avoir atteint cet objectif, mais au-delà de la satisfaction du travail bien accompli, il importe surtout que cette étude de faisabilité ait été accueillie de la meilleure des manières par les autorités en question.

Ainsi, aujourd'hui, le projet d'agglomération Monthey – Aigle est officiellement annoncé auprès de l'ARE (instance fédérale en charge des projets d'agglomération) et cela, avec l'assurance du soutien des cantons de Vaud et du Valais.

A l'avenir, il s'agira de renforcer les collaborations entre les municipalités concernées et de définir précisément la politique de développement commune par le biais d'un schéma directeur intercommunal d'agglomération. Ce dernier devra permettre de cadrer les ambitions de croissance et de développement de l'agglomération en replaçant les transports publics au premier plan des modes de déplacement et en assurant le développement du tissu urbain.

Trois axes de travail sont proposés pour la suite du processus de réflexion :

- développer la collaboration intercommunale ;
- élaborer un schéma directeur intercommunal d'agglomération ;
- définir une structure décisionnelle et organisationnelle de l'agglomération.

En dernier lieu, il s'agit de remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'accomplissement de la première phase de ce projet d'agglomération.

OIDC
Le secrétaire régional

Georges Mariétan